



PERPIGNAN

Catalogne-Pyrénées Dog Show



Au Parc des expositions / Sortie Perpignan Centre

2 EXPOSITIONS CANINES

le même week-end, au même endroit

Le Samedi 21 janvier 2023

**Exposition avec attribution
du CACS de la SCC**

Jugements à partir de 9 h

Juges différents chaque jour



Le Dimanche 22 janvier 2023

**Exposition avec attribution
du CACS de la SCC
et du CACIB de la FCI**

Jugements à partir de 9 h

Entrée des exposants à partir de 8h00

Engagements papier :

Clôture le 06/01/2023 (date de réception chez Cédia)

Internet :

Clôture le 08/01/2023 minuit sur <https://cedia.fr>

Ces dates sont définitives, il n'y aura aucune prolongation.

CONFIRMATION DES CHIENS NON EXPOSÉS

Uniquement Samedi 21 Janvier de 8h30 à 10h00
(Voir fiche d'inscription en dernière page)

CSAU samedi et dimanche

30 € (chaque jour)

Inscription le jour de l'exposition au secrétariat.
Photocopie de l'ICAD obligatoire, à amener sur place.

CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR

LE SAMEDI ET LE DIMANCHE

Voir nouveau règlement SCC

Inscription en ligne obligatoire

Sur le Ring d'Honneur

Concours Jeunes Présentateurs,

Best in Show Travail - Best in Show Champion

Défilé des Meilleurs Puppy, Meilleurs Baby, Meilleurs
Jeunes, Meilleurs Vétérans et des Meilleurs de Race

ENGAGEMENTS À ADRESSER À :
CEDIA - Expos Perpignan
67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM
RENSEIGNEMENTS :
04 67 70 10 05 - E-mail : actlr34@free.fr

**Respect des règles sanitaires en vigueur au jour
de l'exposition / Exposition sans visiteurs**

Tous les rings seront moquetés

Exposition sans cages, sauf pour les meutes

Bar Restaurant dans l'enceinte de l'exposition

Parking GRATUIT

ROYAL CANIN **ROYAL CANIN** **ROYAL CANIN** **ROYAL CANIN** **ROYAL CANIN**

Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception.

La carte d'exposant vous sera envoyée dans la semaine qui précède l'exposition

Entrée formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition aux chiens non engagés

Il est fortement recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chénil

COMPOSITION DU JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

Samedi 21 JANVIER 2023 CACs	RACES	Dimanche 22 JANVIER 2023 CACs-CACIB
--------------------------------	-------	--

1° GROUPE			
BOZHINOVSKI Pero (Macédoine)	Spéciale	Bearded Collie , Berger Allemand	MALO ALCRUDO Rafael (Esp)
BOZHINOVSKI Pero (Macédoine)		Berger Australien	RUIZ RODRIGUEZ Francisco (Esp)
RUIZ RODRIGUEZ Francisco (Esp)	Spéciale	Berger Américain Miniature	RUIZ RODRIGUEZ Francisco (Esp)
RUIZ RODRIGUEZ Francisco (Esp)		Berger Belge, Shipperke	GRIOL Michel
RUIZ RODRIGUEZ Francisco (Esp)		Berger blanc Suisse, Berger Croate	BOZHINOVSKI Pero (Macédoine)
RUIZ RODRIGUEZ Francisco (Esp)		Berger Italien (Bergame, Abruzzes et Maremma), Berger Polonais (Nizinni), Bergers Hongrois (Komondor, Kuvasz, Puli, Pumi, Mudi), Bobtail, Border Collie	MALO ALCRUDO Rafael (Esp)
RUIZ RODRIGUEZ Francisco (Esp)		Berger Slovaque, Colley, Shetland	RUIZ RODRIGUEZ Francisco (Esp)
RUIZ RODRIGUEZ Francisco (Esp)		Berger de Beauce, Berger de Brie, Berger de Majorque et Catalan, Berger de Picardie, Berger de Russie Méridionale, Berger de Tatra, Berger des Pyrénées, Berger Hollandais, Bouviers d'Australie, Bouviers des Ardennes, Bouviers des Flandres, Chien loup Tchèque, Kelpie Australien, Welsh Corgi, Saarloos / Schapendoes, Cao de la Serra des Aires, AUTRES RACES DU GROUPE	BOZHINOVSKI Pero (Macédoine)
Confirmation des races jugées par des juges étrangers : M. GIANNONE			



M. RUIZ



M. BOZHINOVSKI



M. RUIZ RODRIGUEZ



M. GRIOL



M. MALO ALCRUDO

2° GROUPE			
GIANNONE Salvatore		Affenpinscher, Aïdi, Dogue Allemand, Berger du Caucase, Berger Kangal, Bouviers Suisses, Bulldog Continental	PRESSIAT Violaine
GIANNONE Salvatore		Boxer, Bulldog Anglais	RUIZ RODRIGUEZ Francisco (Esp)
ESCOFFIER Jean-Louis		Cane Corso	RUIZ RODRIGUEZ Francisco (Esp)
HUDONO Andi (Indonésie)		Dobermann	PRESSIAT Violaine
GIANNONE Salvatore		Dogue Argentin, Dogue de Bordeaux, Dogue de Majorque, Dogue des Canaries, Dogue du Tibet, St Bernard, Fila Brasileiro, Fila de San Miguel, Hovawart, Léonberg	KERIHUEL Jean-Paul
BOTTUSSI-JOCQUEL Céline	Spéciale	Mastiff, Bullmastiff	GIANNONE Salvatore
PRESSIAT Violaine		Pinscher, Schnauzer, Rottweiler	HUDONO Andi (Indonésie)
PRESSIAT Violaine		Mâtin des Pyrénées, Mâtin Espagnol, Mâtin Napolitain, Montagne des Pyrénées, Shar Peï, Terre Neuve, Landseer, Terrier noir Russe, Tosa, AUTRES RACES DU GROUPE	GIANNONE Salvatore
Confirmation des races jugées par des juges étrangers : Mme PRESSIAT			



M. GIANNONE



Mme PRESSIAT



M. ESCOFFIER



M. HUDONO



C. BOTTUSSI-JOCQUEL



M. KERIHUEL

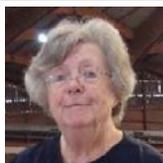


M. RUIZ RODRIGUEZ

3° GROUPE			
ISTAS François		Airedale, Australian Silky Terrier, Australian Terrier, Bedlington, Border Terrier, Kerry Blue, Sealyham Terrier	DESSERNE Sylvie
ISTAS François		American Staffordshire Terrier	Spéciale
ISTAS François		Bull Terrier	
MALO ALCRUDO Rafael (Esp)		Jack Russell / Révérend Russell	DESSERNE Sylvie
MILLER David R. (USA)		Staffordshire Bull Terrier	Spéciale
ISTAS François		Terrier Brésilien, Terrier Irlandais, Terrier de Norwich / Terrier Norfolk	
MALO ALCRUDO Rafael (Esp)		Terrier de chasse Allemand (Jagd)	BODSON Marie-Christine
BODSON Marie-Christine	Spéciale	Fox Terrier	CHAPIRO Boris
BODSON Marie-Christine		Terrier d'Ecosse (West Highland, Cairn, Skye, Scottish, Dandie Dinmont)	MALO ALCRUDO Rafael (Esp)
CHAPIRO Boris		Yorkshire Terrier	Spéciale
CHAPIRO Boris		AUTRES RACES DU GROUPE	
Confirmation des races jugées par des juges étrangers : M. ESCOFFIER			



M. ISTAS



Mme BODSON



Mme DESSERNE



M. MILLER



M. CHAPIRO



M. MALO ALCRUDO

4° GROUPE

DESSERNE Sylvie	Teckels	VANAKEN Jean-François (B)
-----------------	---------	---------------------------

Confirmation des races jugées par des juges étrangers : Mme DESSERNE



Mme DESSERNE



M. VANAKEN

5° GROUPE

GRIOL Michel	Spéciale	Laïkas, Samoyède, et autres chiens Nordiques		ABADIE Blandine
GRIOL Michel	Spéciale	Akita Inu, Shiba Inu, Shikoku, Hokkaido, Kai, Kishu, Spitz Japonais, Jindo		ISHIMARU Sei-Ishiro (Japon)
GRIOL Michel		Basenji, Chien de Canaan, Chien du Pharaon		ISTAS François
GRIOL Michel		Chien Thaïlandais à Crête Dorsale, Eurasier, Chow-Chow		ISHIMARU Sei-Ishiro (Japon)
MILLER David R. (USA)		Sibérien Husky		ABADIE Blandine
MILLER David R. (USA)		Spitz Allemand		KLUCNIECE Vija (Lettonie)
MALO ALCRUDO Rafael (Esp)		Spitz Italien		KLUCNIECE Vija (Lettonie)
MALO ALCRUDO Rafael (Esp)		Cirneco de l'Etna, Podenco d'Ibiza, des Canaries et du Portugal		ISTAS François
ISTAS François		Chien nu du Mexique et du Pérou	Spéciale	GRIOL Michel
MALO ALCRUDO Rafael (Esp)		Akita Américain, Alaskan Malamute, AUTRES RACES DU GROUPE		GRIOL Michel

Confirmation des races jugées par des juges étrangers : M. GRIOL



M. MALO ALCRUDO



M. GRIOL



M. MILLER



Mme KLUCNIECE



M. ISHIMARU



M. ISTAS



Mme ABADIE

6° GROUPE

MOYANO GONZALEZ Vanessa (Esp)		Basset Hound		BOTTUSSI-JOCQUEL Céline
HUDONO Andi (Indonésie)		Beagle		BOTTUSSI-JOCQUEL Céline
HUDONO Andi (Indonésie)		Rhodesian Ridgeback		MOYANO GONZALEZ Vanessa (Esp)
HUDONO Andi (Indonésie)		Anglo-Français, Ariègeois, Basset Artésien Normand, Basset des Alpes, Beagle Harrier, Billy, Bleu de Gascogne, Chien d'Artois, Chien de St Hubert, Chiens Courants Slovaques, Chiens Courants Suisses, Dalmatien, Fauve de Bretagne, Gascon Saintongeois, Griffons Vendéens, Griffons Nivernais, Harrier, Poitevin, Porcelaine Segugio Italiano, AUTRES RACES DU GROUPE		KERIHUEL Jean-Paul

Confirmation des races jugées par des juges étrangers : M. KERIHUEL



V. MOYANO GONZALEZ



M. HUDONO



M. GRIOL



M. KERIHUEL



C. BOTTUSSI-JOCQUEL

7° GROUPE

HUDONO Andi (Indonésie)		Braques Allemand, de l'Ariège, d'Auvergne, de Weimar, du Bourbonnais, Français, Italien, Hongrois, St Germain, Spinone, Drahthaar, Epagneul Breton, Epagneul de Munster, Epagneul de Pont-Audemer, Epagneul Français, Epagneul Picard, Korthal, Pointer, Setter Anglais, Setter Gordon, Setter Irlandais, AUTRES RACES DU GROUPE		ISHIMARU Sei-Ishiro (Japon)
-------------------------	--	--	--	-----------------------------

Confirmation des races jugées par des juges étrangers : M. KERIHUEL



M. ISHIMARU



M. HUDONO

8° GROUPE

MOYANO GONZALEZ Vanessa (Esp)		Labrador retriever adultes, Golden retriever adultes, autres Retrievers	Spéciale	JAUSSI Yvonne (Suisse)
ISHIMARU Sei-Ishiro (Japon)		Labrador et Golden retriever babies, puppies, jeunes, vétérans	Spéciale	MOYANO GONZALEZ Vanessa (Esp)
ISHIMARU Sei-Ishiro (Japon)		Springer, Clumber, Chiens d'eau Frison, Barbet, Chien d'eau Américain		HUDONO Andi (Indonésie)
ISHIMARU Sei-Ishiro (Japon)		Cockers Anglais, Cocker Américain		MALO ALCRUDO Rafael (Esp)
ISHIMARU Sei-Ishiro (Japon)		Autres Spaniels, Lagotto Romagnolo, Chiens d'eau Espagnol / Portugais, AUTRES RACES DU GROUPE		MOYANO GONZALEZ Vanessa (Esp)

Confirmation des races jugées par des juges étrangers : M. KERIHUEL



V. MOYANO GONZALEZ



M. ISHIMARU



M. HUDONO



Mme JAUSSI

9° GROUPE

NODALLI Bruno (It)		Bichons Frisés, Bichons Havanais, Bichons Maltais		BOTTUSSI-JOCQUEL Céline
JAUSSI Yvonne (Suisse)		Boston Terrier, Carlin		ISTAS François
NODALLI Bruno (It)		Bouledogue Français, Griffon Belge		ESCOFFIER Jean-Louis
NODALLI Bruno (It)		Brabançon, Bruxellois		ISTAS François
JAUFFRET Alix		Caniche, Cavalier King Charles / King Charles Spaniel		NODALLI Bruno (It)
JAUFFRET Alix		Chien Chinois à Crête, Coton de Tuléar	Spéciale	KLUCNIECE Vija (Lettonie)
JAUFFRET Alix		Chihuahua poils courts et poils longs	Spéciale	JAUSSI Yvonne (Suisse)
JAUFFRET Alix		Epagneul Japonais, Epagneul Pékinois		BOTTUSSI-JOCQUEL Céline
BOTTUSSI-JOCQUEL Céline		Epagneul Tibétain, Lhasa Apso, Shih Tzu, Papillon / Phalène, Petit Chien Lion, Petit Chien Russe, Terrier du Tibet, AUTRES RACES DU GROUPE		ESCOFFIER Jean-Louis

Confirmation des races jugées par des juges étrangers : Mme BOTTUSSI



M. NODALLI



Mme JAUSSI



Mme JAUFFRET



C. BOTTUSSI-JOCQUEL



M. ESCOFFIER



Mme KLUCNIECE



M. ISTAS

10° GROUPE

MILLER David R. (USA)	Spéciale	Saluki, Afghan		CHAPIRO Boris
VANAKEN François (B)	Spéciale	Greyhound, Irish Wolfhound, Deerhound , Azawakh, Galgo Espagnol, Sloughi, Barzoï, Magyar Agar, Chart Polski		CHAPIRO Boris
VANAKEN François (B)		Whippet, Petit Lévrier Italien		NODALLI Bruno (It)

Confirmation des races jugées par des juges étrangers : Mme DESSERNE



M. VANAKEN



M. NODALLI



M. CHAPIRO



M. MILLER

Races non Reconnues par la FCI

RUIZ RODRIGUEZ Francisco (Esp)		Barbado da Terceira		BOZHINOVSKI Pero (Macédoine)
DESSERNE Sylvie		Chien Pluricolore à poils frisés, Coursinu, Bruno du Jura type St Hubert, et autres races		KERIHUEL Jean-Paul



M. BOZHINOVSKI



M. RUIZ RODRIGUEZ



M. KERIHUEL



Mme DESSERNE



ROYAL CANIN®

PERPIGNAN 21 ET 22 JANVIER 2023 - 2 Expositions Canines



Samedi 21 : Exposition nationale avec attribution du CACS
Dimanche 22 : Exposition internationale avec attribution du CACIB



Demande d'engagement

N'oubliez pas de cocher une des cases ci-dessous.

Exposition Nationale uniquement
Samedi 21 janvier

Exposition Internationale uniquement
Dimanche 22 janvier

Deux expositions
Sam. 21 et Dim. 22 janvier

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 7 Janvier (date de réception)** à :
CEDIA - Exposition de Perpignan - 67 rue du G^l Leclerc - 67202 WOLFISHEIM.
photocopies acceptées - 1 chien par feuille

Cadre réservé à l'organisation

Cadre réservé à l'organisation

Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de l'A.C.T.L.R

- la photocopie des justificatifs (champion et travail),

- Pour les chiens de la 2^e catégorie (Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier)

ou pour les chiens en provenance de l'étranger, joignez obligatoirement la photocopie

du passeport (1^{re} page intérieure + page où figurent les vignettes de la vaccination anti-rabique.)»

- la photocopie de la carte d'adhérent ACTLR 2023 le cas échéant

Engagements internet : <https://cedia.fr>, tarif de l'organisateur ; règlement par carte bancaire, paiement sécurisé. Seuls les engagements payés sur le site seront retenus.

L'ACTLR demande 1€ supplémentaire par transaction, pour frais bancaires.

En l'absence de justificatifs valables, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° tatouage ou puce : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Taille : _____ **Couleurs :** _____ **Nature du poil :** _____ **Poids :** _____
Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.
Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.
Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune
(voir règlement) Puppy Baby Vétéran Ne Concourant pas
Lot d'Affixe Lot de reproducteur Meute Couple Paire
Confirmation avec exposition

Sans précision ci-dessus, le chien sera inscrit, selon son âge, en classe ouverte, jeune ou puppy

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire selon le fichier central de la SCC	Exposition du Samedi CACS		Exposition du Dimanche CACIB		Inscriptions pour les 2 Expositions		Somme versée
	Membre de l'ACTLR	Non Membre de l'ACTLR	Membre de l'ACTLR	Non Membre de l'ACTLR	Membre de l'ACTLR	Non Membre de l'ACTLR	
1 ^{er} chien	34 €	39 €	40 €	45 €	70 €	78 €	
2 ^e chien	32 €	34 €	38 €	40 €	66 €	70 €	
3 ^e et 4 ^e chien	30 €	32 €	34 €	36 €	60 €	64 €	
5 ^e chien et suivants	13 €	15 €	16 €	16 €	25 €	28 €	
Tarif "Famille nombreuse" 6 chiens engagés en individuelle, appartenant au même propriétaire	130 €	150 €	140 €	160 €	250 €	280 €	
Chien supplémentaire engagé en individuel	13 €	13 €	15 €	15 €	22 €	22 €	
Baby, Puppy, Vétéran	22 €	24 €	23 €	25 €	43 €	47 €	
Meute (Terriers, Teckels, Chiens Courants) Pour 6 chiens inscrits en «individuelle»	65 €	70 €	70 €	75 €	125 €	135 €	
Chien supplémentaire de la meute	13 €	13 €	15 €	15 €	22 €	22 €	
Lot Affixe et Reproducteur	12 €	15 €	15 €	17 €	22 €	24 €	
Paire et Couple	12 €	15 €	15 €	17 €	22 €	24 €	
Chien ne concourant pas	10 €	10 €	10 €	10 €	20 €	20 €	
Réservation catalogue	4 € (sur place 5 €)		5 € (sur place 5 €)		<input type="checkbox"/> samedi : 4 € <input type="checkbox"/> dimanche : 5 €		
Adhésion ACTLR (remplir le bulletin au verso)	<input type="checkbox"/> 15 € Adhésion Individuelle <input type="checkbox"/> ou 20 € si Adhésion Couple						
Total							

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'Association de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

Clôture le 06 janvier (date de réception) - sur internet le 8 janvier à minuit

Uniquement dans le cas d'une confirmation seule pour le samedi 21 janvier de 8h30 à 10h00, remplir l'encart mis au dos

CONFIRMATIONS des CHIENS NON EXPOSES à Perpignan (66) au parc des expositions

Uniquement le samedi 21 Janvier 2023 de 8h30 à 10h00 (sans catalogue)

Réservé à l'ACTLR

Race : _____ Variété : _____

N° Identification : _____ N° LIVRE D'ORIGINES : _____

Nom du chien : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur (propriétaire de la lice à la saillie) : _____

Propriétaire M. Mme _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail : _____

VOUS DEVEZ PRESENTER AU JUGE

LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé*
- Pedigree ou
- Certificat de naissance

*(un formulaire pré rempli peut être retiré au secrétariat le jour de l'exposition)

TARIF

Non membre de l'ACT Languedoc Roussillon : 38 €
Membre de l'ACT Languedoc Roussillon : 33 €

Indiquer le n° de la carte ACTLR 2023 : _____

Participation aux frais d'organisation par chèque ou Mandat libellé à l'ordre de l'ACTLR (cette somme restera acquise à l'A.C.T. du Languedoc Roussillon, même si l'exposant ne peut se présenter).

La meilleure façon de s'engager : <https://cedia.fr>

L'ACTLR demande 1€ supplémentaire par transaction, pour frais bancaires.

Inscriptions jusqu'au 06 janvier 2023 par courrier :

Cédia - Confirmation Perpignan - 67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM
ou jusqu'au 8 janvier 2023 sur <https://cedia.fr>



BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

- MONTANT ADHÉSION INDIVIDUELLE (+ de 18 ans) 15 Euros *
 MONTANT MEMBRE BIENFAITEUR (+ de 18 ans) 30 Euros *
 MONTANT ADHESION COUPLE (deux noms, une seule adresse) 20 Euros *

* cochez la case correspondante

Règlement Général de la Protection des Données (entrée en vigueur le 25 mai 2018)

Alinéa 1 : J'autorise l'ACT-LR à utiliser mes données uniquement dans un but informatif et dans le cadre strict des activités reconnues par la SCC.

Alinéa 2 : J'interdis l'ACT-LR de vendre, céder ou diffuser mes données dans tout autre domaine que celui mentionné dans l'alinéa 1.

Le(s) soussigné(s), demande(nt) mon (notre)	Le(s) soussigné(s), demande(nt) ma (notre)	Réservé à l'ACTLR
<input type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT POUR 2023	<input type="checkbox"/> NOUVELLE ADHESION POUR 2023	
ADHESION INDIVIDUELLE : Veuillez préciser le N° Adhérent 2022	ADHESION INDIVIDUELLE	
Mme M. (entourer) Nom :	Mme M. (entourer) Nom :	
Prénom :	Prénom :	
2e ADHERENT SI ADHESION COUPLE	2e ADHERENT SI ADHESION COUPLE	
Mme M. (entourer) Nom :	Mme M. (entourer) Nom :	
Prénom :	Prénom :	
Votre nouvelle carte vous sera adressée dès réception de votre paiement.	Une carte provisoire vous sera adressée et votre adhésion ne deviendra définitive qu'après approbation en réunion de Comité.	

Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association Canine Territoriale du Languedoc-Roussillon et m'engage à les respecter.

ETES-VOUS : Eleveur : oui non Délégué(e) d'un Club de race : oui non

Race (s) :

Membre d'un club d'utilisation, si oui, nom du Club et son N° d'identification S.C.C. :

Discipline(s) pratiquée(s) :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE (et Pays s'il y a lieu) :

TELEPHONES (fixe & mobile) :

E-mail (Obligatoire) :

Je règle ma cotisation dans le courant du 1^{er} trimestre de chaque année civile. L'adhésion donne droit à une réduction sur les droits d'engagement à nos expositions, à l'entrée gratuite dans le cadre d'une exposition payante, à nos services de renseignements. Conformément à la déclaration faite auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, les informations mentionnées ci-dessus ne seront utilisées qu'à usage interne.

Je suis majeur(e) et présenté(e) par M. Mme : _____ (sociétaire de l'ACTLR)

Date & Signature(s) obligatoire(s) 1^{re} signature

2^e signature (obligatoire si cotisation couple)

- Je règle ma cotisation directement à l'ACTLR et je l'adresse à l'ACTLR
- Je règle ma cotisation par l'intermédiaire de mon club et mandate son Président pour la reverser à l'ACTLR
- J'ai réglé en ligne par Carte Bancaire sur cedia.fr et je renvoie mon bulletin d'adhésion dûment rempli à l'ACTLR

Les paiements doivent être adressés **individuellement** à : ACT du Languedoc-Roussillon : B.P. 31 – 34671 BAILLARGUES Cedex
Renseignements : Tél. 04 67 70 10 05 – Mail : actlr34@free.fr

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À PÉRIGNAN - PARC DES EXPOSITIONS

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 9h30 le samedi et 9 h le dimanche.

RESTAURATION – Un restaurant sera installé dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que l'organisateur devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.
BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.
Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.
TERRIERS – TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Käninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, né chez le même producteur mais

pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – le règlement des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. **Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.**

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : papier : 08 janvier 2021 date de réception.

Internet : 10 janvier 2021. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagne pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne peuvent être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

• 1 ^{er} Groupe :	12 mois
sauf : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
• 2 ^e Groupe :	12 mois
sauf : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso,	
Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
• 3 ^e /4 ^e Groupes :	12 mois
• 5 ^e Groupe :	12 mois
sauf : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
• 6 ^e Groupe :	12 mois
sauf : Rhodesian Ridgeback	15 mois
• 7 ^e Groupe :	12 mois
• 8 ^e Groupe :	12 mois
sauf : Retrievers	15 mois
• 9 ^e Groupe :	12 mois
sauf : Espagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
• 10 ^e Groupe :	15 mois
sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 76 € qui restera acquise à l'association organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – L'association canine décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'association organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION (à joindre à l'engagement)

2 ^e page de couverture	150 €
3 ^e page de couverture	150 €
1 page intérieure	80 €
1/2 page	50 €

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc.) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).